

Une course automobile dans Paris ? Une initiative anti-pédagogique

Communiqué commun des associations 21 janvier 2016

Sous la pression des constructeurs automobiles et sans la moindre concertation, la maire de Paris, soutenue par le ministre de la Ville, veut organiser, le 23 avril, une course de voitures électriques en plein cœur de Paris. La FNAUT, la Fédération des usagers de la bicyclette, Rue de l'Avenir, les Droits du Piéton, dénoncent cette valorisation anti-pédagogique de la vitesse automobile.

Une contribution à l'insécurité des déplacements, une initiative déplacée

Cette promotion inattendue et consternante de la vitesse (230 km/h annoncés !) sous prétexte d'écologie est perverse : on sait que la vitesse est la cause principale des accidents routiers.

Elle est totalement contradictoire avec la volonté affirmée par ailleurs d'apaiser Paris, d'y réduire la place de la voiture, d'y encourager la marche et l'usage du vélo par la généralisation des zones 30.

Bien loin d'être « *un signal fort adressé au monde* », cette initiative est nocive pour l'image internationale de Paris : imagine-t-on un tel rodéo à Copenhague ou Amsterdam, villes où la voiture a été remise à sa juste place sans être exclue et où le bien-être des habitants est une priorité des élus ?

La voiture électrique n'est pas la solution miracle

La voiture électrique permet de réduire le bruit et la pollution locale de l'air. Mais elle est aussi encombrante et accidentogène que la voiture thermique, son usage *généralisé* est donc inadapté au milieu urbain : il n'est justifié que dans le cas des flottes captives (taxis, voitures partagées, livraisons).

La voiture électrique est en réalité une fausse bonne idée : son cycle de vie n'est pas nécessairement moins émetteur de gaz à effet de serre que celui de la voiture thermique (1).

Les coûteuses subventions accordées à la voiture électrique et aux équipements de recharge, financées par les contribuables, sont inéquitables : elles bénéficient surtout à des ménages aisés.

L'obsession de la traction électrique conduit à des absurdités : alors que 4 000 bus thermiques RATP ne sont responsables que de 2 % de la pollution de l'air à Paris, leur remplacement par des bus électriques deux fois plus coûteux va mobiliser plus d'un milliard d'euros, au détriment d'investissements (couloirs réservés aux bus) permettant d'attirer de nouveaux automobilistes au transport collectif.

La recherche légitime de progrès technologiques ne doit pas servir à promouvoir l'usage de la voiture. La mobilité durable passe en priorité par une réduction de cet usage, quel que soit le type de motorisation, c'est-à-dire par des changements de comportements.

Rue de l'Avenir, Fédération des Usagers de la Bicyclette, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, Les Droits du Piéton.



Contacts presse

FNAUT : Bruno Gazeau, président, tél. 06 76 73 31 09 ; Jean Sivardière, vice-prés, tél. 04 76 75 23 31

Rue de l'avenir : Anne Faure, présidente, tél : 01 43 27 50 74

FUB : Claude Lievens, vice-président, tel : 06 13 18 26 21

Les Droits du Piéton : Jean-Paul Lechevalier, président, tel : 06 86 79 33 23

(1) Voir en particulier un article paru le 12-12-2015 dans l'hebdomadaire britannique *New Scientist*.